

Collaboration de travail entre le CESE et le Haut Commissariat au plan

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 09/12/2020

Le Président du CESE et le Haut Commissaire au Plan, répondent aux questions des internautes

Le 1^{er} décembre, le bureau du CESE à donné sa réponse au Haut-Commissariat à la prospective et au plan sur la note de problématique : "Et si la covid durait ?".

[Lire la réponse du CESE](#)

[Communiqué de Presse](#)

Après la venue le 16 septembre puis le 22 septembre du [Haut Commissaire au plan](#) au CESE où il avait présenté sa feuille de route, François Bayrou est reçu à nouveau ce jour par le [bureau](#) de l'Assemblée et son Président, [Patrick Bernasconi](#), et les Présidents des formations de travail.

« Dans le cadre de cette méthode de travail partagée, le CESE apportera une expertise d'usage cruciale, basée sur l'expérience et la voix des 80 organisations représentées au Conseil et derrière elle, des dizaines de millions de Françaises et de Français engagés. » a déclaré Patrick Bernasconi.

« Je présenterai devant le CESE cette après-midi la note "Et si la Covid durait ? Qu'est-ce que cela implique comme changements profonds ? Je pense que l'on peut réduire les incertitudes. » François Bayrou à la matinale de France inter le 28/10.

METHODE

- Dans ce cadre, chaque note de problématique du Haut-Commissariat au Plan fera l'objet d'une **saisine systématique du CESE**.
- L'assemblée produira sur cette base une « réponse » destinée à éclairer les propositions finales du Haut-Commissariat au Plan, sur la base des observations et enjeux soulevés par la société civile organisée représentée au CESE.

- La réponse sera portée par deux membres du Bureau du CESE, en lien avec les formations de travail compétentes et leurs Présidents. La réponse finale sera présentée au Haut-Commissaire au Plan dans un délai de 3 semaines à un mois après la saisine.

UN PREMIER SUJET : LA COVID

La première note porte sur le sujet d'actualité "Et si la Covid durait ?". Quelles sont ou vont être les conséquences sur l'économie, l'éducation, les formes de travail, la gestion de crises sanitaires... Comment préparer la France à gérer des crises durables ?

Le bureau du CESE a nommé les deux rapporteurs :

* Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC- Coordination des Fédérations et Associations de Culture, qu'elle représente au sein du groupe des associations, membre de la Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication, de la Délégation à l'Outre-mer, de la Commission temporaire "Grande Pauvreté

* Michel Chassang médecin, représentant l'UNAPL au sein du groupe des professions libérales, a présidé la Commission temporaire "fractures et transitions : réconcilier la France", et est membre de la section des Affaires sociales et de la santé, de la section du Travail et de l'emploi, de la Commission temporaire "Génération nouvelles", de la Commission temporaire "Déserts médicaux"

intervention du 22/09 de Patrick Bernasconi, Président du CESE :

Photographie : ©Katrin Baumann

Réponse du bureau du CESE au Haut-Commissariat au plan sur la note de problématique : «Et si la covid durait ?»